



PRÉFET DE GIRONDE

## ARRÊTÉ

**portant modification du périmètre de protection de l'église Saint-Maurille protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de SAINT MORILLON**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA GIRONDE**

**Vu** le code du patrimoine, notamment les articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.126-1 et R.123-15 ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment l'article L.123-1 ;

**Vu** le projet de périmètre de protection modifié (PPM) de l'église de Saint-Maurille, inscrite en totalité au titre des monuments historiques par arrêté du 16 décembre 2008, à SAINT-MORILLON, réalisé sur proposition de l'architecte des bâtiments de France ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT-MORILLON du 09 décembre 2004 prescrivant la mise en révision du plan d'occupation des sols et l'élaboration d'un plan local d'urbanisme ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT-MORILLON du 09 juillet 2015 donnant un avis favorable à la création du PPM autour de l'église Saint-Maurille et autorisant enquête publique conjointe ;

**Vu** l'arrêté du maire de SAINT-MORILLON du 06 octobre 2015 ordonnant la mise à l'enquête publique du 09 novembre 2015 au 11 décembre 2015 du projet de la mise en révision du plan d'occupation des sols et l'élaboration d'un plan local d'urbanisme et de modification du périmètre de protection autour de l'église Saint-Maurille.

**Vu** le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 11 janvier 2016 ;

**Considérant** que la modification des périmètres de protection permet de désigner les ensembles historiques d'immeubles bâtis ou non bâtis qui participent de l'environnement dudit monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

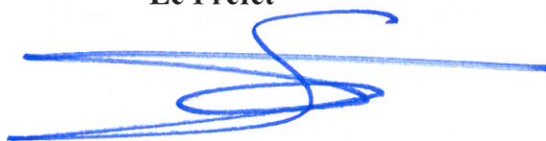
## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le périmètre de protection de l'église Saint-Maurille à SAINT-MORILLON, inscrite en totalité au titre des monuments historiques, est modifié selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre de protection de ce monument historique ;

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de Gironde, le directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine, le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

Fait à BORDEAUX, le 11 FFV 2016

**Le Préfet**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the text 'Le Préfet'.





## Périmètre de Protection Modifié de l'église Saint Maurille à SAINT MORILLON

### Ma sélection

Immeubles classés ou inscrits - Gironde - 33

- En instance de classement
- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

En date du 2015-08-13  
Propriétaire STAP 33 -  
Gironde

ETUDE PPM GIRONDE -  
Périmètre de protection  
modifié d'un monument  
historique - Gironde - 33

- Abords MH
- En date du 2015-07-24  
Propriétaire STAP 33 -  
Gironde

### Données de référence

Parcelles cadastrales  
Propriétaire IGN

